

Une randonnée proposée par Andre62

Une petite balade facile pour un dimanche après-midi.

 Durée	2h 20	 Difficulté	Facile
 Distance	7,03 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	99 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	91 m	 Commune	Vénérieu (38460)
 Point haut	347 m	 Région	Dauphiné
 Point bas	303 m		



Description

Se garer sur la Place de l'Église. Le départ de la balade se situe de l'autre côté de l'église au panneau signalétique "La Rivoire".

(D/A) Continuer la route vers le Nord. Dépasser les accès à la Rivoire puis la Chaux où la route se transforme en chemin en descendant vers l'étang.

(1) Arriver au panneau signalétique "les Coulures". Prendre la route sur la droite puis le chemin à gauche jusqu'au panneau signalétique "Côtes du Lac".

(2) Suivre à gauche le chemin qui permet de longer le Lac de Moras.

(3) À la bifurcation, rester sur le chemin de gauche et poursuivre jusqu'à la route qui permet d'accéder au village de Moras.

(4) L'emprunter à gauche, contourner la grande propriété (courts de tennis, magnifique bâtiment en pierre) par la droite et rejoindre le côté Ouest du lac.

(5) Suivre le chemin, dépasser la station d'épuration puis la Maison du Lac et atteindre la D18a.

(6) Suivre cette route, repasser au premier carrefour.

(1) Reprendre le chemin inverse pour retrouver le parking(D/A).

Points de passage

-  **D/A Parking devant l'église de Vénérieu**
N 45.664361° / E 5.273704° - alt. 307 m - km 0
-  **1 Panneau signalétique les Coulures**
N 45.673485° / E 5.271335° - alt. 309 m - km 1.13
-  **2 Panneau signalétique Côtes du lac**
N 45.674541° / E 5.273398° - alt. 310 m - km 1.39
-  **3 Chemin à gauche**
N 45.686389° / E 5.268872° - alt. 308 m - km 2.84
-  **4 Jonction route de Moras**
N 45.68707° / E 5.2616° - alt. 347 m - km 3.54
-  **5 Chemin côté ouest du lac**
N 45.685414° / E 5.257091° - alt. 313 m - km 4.05
-  **6 Jonction D18a**
N 45.67598° / E 5.268774° - alt. 305 m - km 5.56
-  **D/A Parking devant l'église de Vénérieu**
N 45.664456° / E 5.273655° - alt. 308 m - km 7.03

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-l-etang-de-moras/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.